



Le Conseil d'Etat

506-2021

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche (DEFR)

Monsieur Guy Parmelin
Président de la Confédération
Palais fédéral est
3003 Berne

Concerne : consultation relative à la modification de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD). Utilisation des clauses limitant la liberté tarifaire des établissements d'hébergement – mise en œuvre de la motion 16.3902 Bischof du 30 septembre 2016.

Monsieur le Président de la Confédération,

Nous avons bien reçu votre courrier du 11 novembre 2020 concernant l'ouverture de la consultation relative à la modification de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD), dont le contenu a retenu toute notre attention.

Notre Conseil souscrit à la modification telle qu'elle lui a été soumise. En effet, le projet vise à réduire la dépendance des établissements d'hébergement vis-à-vis des plateformes d'hébergement en les autorisant à proposer des nuitées sur leur propre site internet à des prix inférieurs à ceux de la plateforme (clause de parité tarifaire au sens restreint).

Notre Conseil estime que le projet favorise la concurrence entre les différents acteurs de la chaîne de valeur du secteur de l'hébergement et augmente la marge de manœuvre des établissements d'hébergement dans un contexte délicat lié à la crise sanitaire.

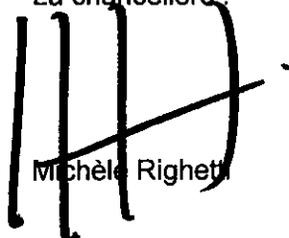
Si le projet entraîne une concurrence accrue pour les plateformes de réservation, ces dernières ne devraient cependant pas être sérieusement menacées. En effet, elles offrent un gain en visibilité qui les rend pratiquement indispensables. En outre, l'effet réseau apporté par ces plateformes, leur convivialité et la stratégie marketing déployée en font des instruments quasi incontournables.

De surcroît, les plateformes de réservation permettent déjà aux établissements d'hébergement de proposer de meilleurs prix dans la distribution hors ligne, soit dans le cadre de réservations effectuées par téléphone.

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'assurance de notre considération distinguée.

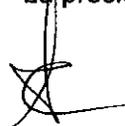
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

La présidente :



Anne Emery Torracinta